

Tous diagnostics immobiliers et études thermiques

Pyrénées-Atlantiques ❖ 77, Avenue des Lilas • 64000 Pau ☎ 05 59 02 06 22 ₹ 06 87 54 42 52

Siège Social : Hautes-Pyrénées ❖ 8 Rue des Anciens Combattants • 65270 St-Pé-de-Bigorre ☎/Fax : 05 62 41 85 97 ₹ 06 25 40 44 56

N° Siret : 449 376 425 00012 • Code APE : 7112B • RCP Allianz 53714223 • N° TVA Intracommunautaire : FR07 449 379 425

E-mail : philippc.le-tutour@wanadoo.fr

RAPPORT de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante N° A14/262

Effectué en application de la Loi n° 2004-806 du 09 Août 2004 Décret n° 2011-629 du 3 Juin 2011 et Arrêtés du 12 et 21 Décembre 2012 Et des articles L 1334-13 et R 1334-14 à 29 du Code de la Santé Publique Conforme à la Norme NF X 46-020 et son guide d'application

Pour l'établissement du constat réalisé à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti Ce rapport rédigé le 19/11/14 en 2 originaux comprend 5 pages et 2 pages en annexe Il ne peut être reproduit ou utilisé que dans son intégralité. Photo générale du bien



Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'Amiante.





Philippe LE TUTOUR certifié N° C 218
Amiante, Plomb, Termite, Diagnostic de performance énergétique, Gaz et Electricité.

A. Définition de la Mission et Programme de Repérage

A1) Mission et conditions de réalisation de la mission

Repérer et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante, accessibles et susceptibles de libérer des fibres d'amiante, par une inspection visuelle directe, sans travaux destructifs, soit après dépose d'éléments démontables tels que faux plafond, trappes de visite, et grilles de ventilation.

(Mission en date du mercredi 19 novembre 2014)

A2) Documents remis:

Aucun document ne nous a été transmis

A3) <u>ANNEXE 13-9</u>: <u>Programmes de repérage de l'amiante mentionnés aux Articles R.1334-20,</u> R.1334-21 et R. 1334-22.

Liste A mentionnée à l'Article R.1334-20

COMPOSANT A SONDER OU VERIFIER
FLocages
Calorifugeages
Faux-Plafond

Liste B mentionnée à l'Article R.1334-21

COMPOSANTS DE LA	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER
CONSTRUCTION	OU A SONDER
1. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons « en dur » Poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et périphériques), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloison.
2. Planchers, plafonds Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Clapets et volets coupe-feu Porte coupe-feu Vides ordures	Conduits, enveloppe de calorifuge Clapet, volet, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments Extérieurs Toiture. Bardages et façades légères Conduits en toiture et façade	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, Fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment) Conduits en amiante-ciment: eaux pluviales, eaux usées Conduits de fumée.

B. Désignation du technicien

Nom : LE TUTOUR Prénom : PHILIPPE

Adresse: **8 Rue des Anciens Combattants 65270 SAINT PE DE BIGORRE**

N° de Certification Qualixpert : C 0218 délivré le 17/09/2012 Entité Juridique : AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ

N° contrat : 53714223 : Validité du 01/07/2014 au 30/06/2015

C. Désignation du Laboratoire ayant effectué les analyses

D. Désignation du donneur d'ordre

Nom: Mr Jaime Martinez

Adresse: 14,Chemin de Lengous 65270 Saint Pé de Bigorre

Qualité du demandeur : propriétaire

E. Désignation de l'accompagnateur

-

F. Désignation de l'immeuble

F1) Localisation du bâtiment

- adresse : 29,Rue du Corps Franc Pommiès 65270 Saint Pé de Bigorre

- réf. Cadastrale : AC -15

F2) Nature et usage des bâtiments

Garage

G. Description des parties d'immeubles examinées

(Les croquis présentés n'ont aucun caractère contractuel et ne sont pas cotés. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés en tant que plans). Le mur portant la porte d'entrée sera qualifiée A . Le sens de circulation est celui du sens des aiguilles d'une montre. Le mur à gauche de A sera B etc....

Légende : Carrelage = C ; Papiers Peints = PP ; Peinture = P ; Revêtement plastique = RP

Pieces	Sols	Murs	Plafonds	Autres éléments
(RDC) Abri	Dalle ciment	Pierres,panneaux	Chevrons et film	
Bois		bois	d'étanchéité	
(RDC) Garage	Dalle ciment	Pierres maçonnées et	Solivage et plancher	
		blocs	bois+laine de verre	
(1er étage) Pièce	Plancher bois	Placo plâtre	Placo-plâtre peint	
		peint,lambris bois		

1. Parois verticales intérieures - 1.1 Murs et poteaux

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans Objet					

1. Parois verticales intérieures - 1.2 Cloisons et Gaines et Coffres

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans objet					

2. Planchers, Plafonds - 2.1 Plafonds, gaines et coffres verticaux, poutres et charpentes

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans objet					

2. Planchers, Plafonds et Faux Plafonds - 2.2 Planchers

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans objet					

3. Conduits, Canalisations et Equipements - 3.1 Conduits de fluide (Air, Eau, Autres fluides)

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans Objet					

3. Conduits, Canalisations et Equipements intérieurs - 3.2 Clapets / Volets coupe-feu

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans objet					

3. Conduits, Canalisations et Equipements intérieurs - 3.3 Portes coupe-feu

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans objet					

3. Conduits, Canalisations et Equipements intérieurs - 3.4 Vide-ordures

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans objet					

4. Eléments extérieurs - 4.1 Toiture

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans objet					

4. Eléments extérieurs - 4.2 Bardages et façades légères

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans Objet					

4. Eléments extérieurs - 4.3 Conduits en toiture et façades

Zone	Repère	Matériau	Constat	Conserv.	Précon.
Sans Objet					

H. Parties d'immeuble non visitées(Justification)

Sans Objet

I. Prélèvements effectués

J. Conclusions

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'Amiante.

Commentaires

Le présent constat ne constitue en aucun cas un constat amiante avant démolition ou travaux, pour la ou lesquels ,des investigations (avec sondages destructifs) et analyses complémentaires doivent être effectuées.

Repérage effectué le : mercredi 19 novembre 2014 Rapport rédigé en nos bureaux le : 19/11/2014

> Signature Nom de l'opérateur : Philippe Le Tutour

Pièces annexes

Note d'information

AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE

Philippe Le Tutour

Siège Social : 8, Rue des Arciens Combattants 65270 St-Pé-de Bigorre

Tél./Fax: 05 62 41 85 97 / Fort.: 06 87 54 42 52 N° Siret 449 376 425 00012 - Code APE: 742 C

Pour toute observation, réclamation ou demande d'information concernant les missions confiées ou les relations avec le Cabinet Aestimo et Aquitaine Expertise,vous pouvez contacter l'UNECTPI*,par écrit,à l'adresse suivante: UNECTPI* Secrétariat National 1, Rue de la Fraternité 47300 Villeneuve sur Lot . (www.unectpi.com)

ELEMENTS D' INFORMATION A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT CONSTITUANT L'ETAT MENTIONNE AUX 1° ET 2° A DE L' ARTICLE R .1334-29-7

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation de fibres . Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme .L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancer (mésothéliomes, cancers broncho-pulmoniares) et autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux,plaques pleurales) .

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la préventiondes risques liés à l'amiante.

Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesure de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble .L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du rique d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant del'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure normale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés , notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou de produit.

Enfin les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes . renseignezvous auprès de votre mairie ou de votre Préfecture .

Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous , consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME , directement accessible sur le site internet www.sinoe.org .



Certificat N° C0218 Monsieur Philippe LE TUTOUR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et/ou du processus de recertification PR11 consultables sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



Constat de risque d'exposition au plomb	certificat valide du au 09/07/2017	10/07/2012	Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification. et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	certificat valide du au 15/10/2017	16/10/2012	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	certificat valide du au 28/08/2017	29/08/2012	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	certificat valide du au 19/11/2013	20/11/2008	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	certificat valide du au 08/07/2017	09/07/2012	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	certificat valide du	17/09/2012	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification de compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement 30/10/2012

Christophe COUSSE DIRECTEUR

LCC 17, rue Bornel - 81100 CASTRES

A14/262

Page 6



Tous diagnostics immobiliers et études thermiques

Je soussigné, Philippe Le Tutour, responsable d'Aestimo et Aquitaine Expertise ,atteste sur l'honneur que l'entreprise individuelle Aestimo et Aquitaine Expertise répond en tous points aux exigences définies par l'Art. L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi , l'entreprise Aestimo et Aquitaine Expertise n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle ,ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages ,installations ou équipements pour lesquels il lui a été demandé d'établir l'un des documents composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT) .

Pyrénées-Atlantiques ❖ 77, Avenue des Lilas • 64000 Pau ☎ 05 59 02 06 22 ❖ 06 87 54 42 52

Siège Social : Hautes-Pyrénées ❖ 8 Rue des Anciens Combattants • 65270 St-Pé-de-Bigorre ☎/Fax : 05 62 41 85 97 ❖ 06 25 40 44 56

N° Siret : 449 376 425 00012 • Code APE : 7112B • RCP Allianz 53714223 • N° TVA Intracommunautaire : FR07 449 379 425

E-mail : philippe.le-tutour@wanadoo.fr



Diagnostics immobiliers - Etudes thermiques - Modélisation 3D - BIM

SARL Aestimo et Aquitaine Expertise au capital de 89 600€

Pyrénées-Atlantiques : 77, Avenue des Lilas - 64000 Pau - Tél. : 05 59 02 06 22 - Portable : 06 87 54 42 52 Siège Social: Hautes-Pyrénées: 8 Rue des Anciens Combattants - 65270 St-Pé-de-Bigorre - Tél.: 05 62 41 85 97 - Portable: 06 25 40 44 56

 $\textbf{E-mail:contact} @ a \textbf{a} \textbf{exp.fr} ~ \cdot ~ \textbf{Site Internet:www.aestimo-aquitaine-expertises.fr} \\$

RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITE

Rapport N° EP20/010

Suivant Ordonnance n° 2005-655 du 8 Juin 2005. Décret n° 2006-591 du 23 Mai 2006 relatifs à la protection contre les termites et autres insectes xylophages. Conformément à la norme NF P 03-201 du 20 février 2016. Arrêté Préfectoral des Hautes-Pyrénées n° 2009146-08 du 26 Mai 2009.

Recherche d'infestation par le Termite sur le bâti et le non bâti, par un **MISSION** examen visuel et sondage mécanique non destructif des bois mis en œuvre, sur les parties visibles et accessibles.

SOMMAIRE Page 1 : Page de garde Page 2 : Renseignements généraux

> Page 3: Descriptif Page 4 : Constatations

Annexe: Copie de l'attestation d'assurance.

CONCLUSION Il n'a pas été décelé d'indices, de dégradations caractérisant la présence

de termite, le jour de la visite.





Philippe LE TUTOUR certifié N° C 0218

Amiante, Plomb, Termite, Diagnostic de performance énergétique, Gaz et Electricité.

EP20/010 Page 1 **DESIGNATION ET** Adresse : 27, Rue du Corps Franc Pommiès LOCALISATION

65270 Saint Pé de Bigorre

DU OU DES Type : Garage

BATIMENTS Réf Cadastrales: Section: AC Parcelle: 15

.....

NATURE DU OU DES

BATIMENTS Garage

.....

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE Propriétaire : Mr Leboda Raphaël

Adresse: 31, Rue du Corps France Pommiès

Code postal: 65270 Ville : Saint Pé de Bigorre

.....

Nom et qualité de la personne présente sur le site lors de la visite :

Mr Leboda.

.....

IDENTIFICATION Nom: **LE TUTOUR Philippe**

Société: Sarl AESTIMO ET AQUITAINE EXPERTISE DE L'OPERATEUR

Adresse: 8 Rue des Anciens Combattants d'AFN

65270 Saint Pé de Bigorre

N° Siret: **84927315600018** Compagnie d'assurance : Allianz

N° de police : **53714223** Date de validité : **du 01/07/19 au 30/06/20** Certification de compétence délivrée par : .Qualixpert le 09/07/2017

(si différent)

.....

DOCUMENTS FOURNIS

INFORMATIONS COLLECTEES: Sans Objet

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites ceux qui ne le sont pas. **DESCRIPTIF:**

BATIMENTS et parties de	OUVRAGES, parties d'ouvrages	RESULTAT
bâtiments visités	et éléments examinés	du diagnostic d'infestation
(RDC) Abri Bois	Sol : Dalle ciment	Absence d'indice
	Mur : Pierres,panneaux bois	Absence d'indice
	Plafond : Chevrons et film d'étanchéité	Absence d'indice
	Poteaux en bois ;	Absence d'indice
(RDC) Garage	Sol : Dalle ciment	Absence d'indice
· · · · ·	Mur : Pierres maçonnées et blocs	Absence d'indice
	Plafond : Solivage et plancher bois+laine de	Absence d'indice
	verre	Absence d'indice
	Portes et panneaux bois	Absence d'indice
	Poteaux en résineux	Absence d'indice
	Escalier en métal	Absence d'indice
(1 ^{er} Etage) Pièce	Sol : Plancher bois	Absence d'indice
	Mur : Placo plâtre peint,lambris bois	Absence d'indice
	Plafond : Placo-plâtre peint	Absence d'indice
	Ferme en bois	Absence d'indice
	pannes en résineux	Absence d'indice
	Huisseries en bois	Absence d'indice
	Plinthes en bois	Absence d'indice
Jardin	Description : souche,bois au sol	Absence d'indice

DUREE DE LA VISITE:

L' examen s'est déroulé de : 8h15h à 8h 30

CATEGORIE DE TERMITES MIS EN CAUSE :

Sans Objet

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BATIMENT N'AYANT PU ETRE VISITEES ET **JUSTIFICATION:**

Sans Objet

EP20/010 Page 2

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION :

Les faces cachées des bois mis en œuvre contre les maçonneries. Les chevrons masqués par le doublage des rampants .

CONSTATIONS DIVERSES:

Pièce	Constatations diverses
(RDC) Garage	Tableau en feuillu :Trous de sortie et vermoulures de petite vrillette et
	capricornes

MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES:

- **⇒** examen visuel des parties visibles et accessibles
- ⇒ sondage mécanique des bois visibles et accessibles
- ⇒ poinçon, torche, échelle.

MENTIONS A FAIRE FIGURER:

L'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque).

Nota 1 : Conformément aux articles L133-4 et R 133-3 du Code de la Construction et de l'Habitation , dans le cas de présence de termites, une déclaration doit obligatoirement être faîte auprès de la Mairie .

Nota 2 : Conformément à l'art L271-6 du CCH , l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termite n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui , ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui a été demandé d'établir cet état .

Nota 3 : « le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées **Qualixpert 17,Rue Borrel 81100 Castres.**

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission .

Pour servir et valoir ce que de droit. Date du contrôle : le mardi 26 Mai 2020 . Rédigé, le 26/05/2020 .

> L'opérateur du constat Philippe Le Tutour

> > S.A.R.L. AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE

Siège social: 8, rue des Anciens Combattants 65270 St. Pe-de-Bigorre

Tel.: 05 62 41 85 97 / Pert.: 06 87 54 42 52

N° de Siret: 849 273 156 000 8 APE: 7120B N° TVA Intracommunautaire: FR20 849273156

EP20/010 Page 3



MRS BOULAIS ET BENVEGNU **ALLIANZ ASSURANCES** Agents Généraux Associés (SEP) 4place du FOIRAIL 64000 PAU

Siret 439.231.721.00028 Orias 7020789 et 7021665 Tél: 05 59 808 999 - Email: 5644901@agents.allianz.fr

Cbt AESTIMO et AQUITAINE EXPERTISE 8 rue des Anciens Combattants 65270 Saint PE DE BIGORRE

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

ALLIANZ I.A.R.D, dont le siège social est situé au 1 cours Michelet CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, atteste que

Le CBT AESTIMO ET AQUITAINE EXPERTISE à l'adresse ci-dessus, est titulaire d'un contrat d'assurance ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE ACTIVITES DE SERVICES Souscrit sous le n° 53714223 et qui a pris effet le 01 Avril 2014.

Ce contrat, actuellement en vigueur, a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

DIAGNOSTICS REGLEMENTAIRES LIES A LA VENTE OU LOCATION D'IMMEUBLES :

- -Risques d'exposition au plomb.
- Repérage amiante avant vente.
- Dossier technique amiante.
- Présence de termites.
- -Etat parasitaire.
- -Installation intérieure d'électricité.
- Installation intérieure de gaz.
- -Risques naturels et technologiques.
- Diagnostic de performance énergétique.
- -Loi carrez
- Certificat de décence.

AUTRE DIAGNOSTICS:

- -Repérage amiante avant travaux ou démolition.
- -Diagnostics de plomb dans l'eau.
- -Etudes thermiques (RT 2012).
- -Diagnostic de performance énergétique (DPE), y compris lorsqu'ils se font pour l'ANAH.
- -Loi Boutin.
- -Etudes thermiques RT 2012, y compris les « attestations de prise en compte de la RT2012 à l'achèvement des travaux ».
- -Etat descriptif après travaux pour dispositif d'amortissement sur immobilier ancien

La présente attestation est valable du 01 Juillet 2019 au 30 Juin 2020.

Le présent document, établi par Allianz, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Pau, le 01.07.2019,

Franck BOULAIS

Allianz (III) F. BQUEAIS & JM. BENVEGNU

Agents généraux d'assurances 4 Place du Foirail - 64000 PAU Tél. 05 59 808 999

N° orias 7020789 et 7021685 Entreprises regies par le 901,7021685 des assurances

Siège social:

87 rue de Richelieu, 75002 Paris

A compter du 01,01.2016, nouveau siège social : 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. Allianz IARD : 542 110 291 RCS Nanterre. Allianz Vie: 340 234 962 RCS Nanterre.

V09/15 - Imp09/15

S.A. au capital de 643 054 425 euros 340 234 962 RCS Paris N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD S.A. au capital de 991 967 200 euros 542 110 291 RCS Paris N° TVA: FR76 542 110 291